

## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

### **Prescriptions complémentaires**

Installation soumise à autorisation administrative  
au titre du code de l'environnement

Une participation du public par voie électronique, prévue par l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, est prescrite sur la demande de modifications des installations présentée par la société UMIAMI PRODUCTION, en vue d'obtenir auprès du préfet du Bas-Rhin un arrêté préfectoral fixant des prescriptions complémentaires relatif à la reprise d'exploitation d'une activité agroalimentaire à Duppigheim.

La participation, d'une durée de quinze jours, se déroulera du lundi 2 octobre 2023 au lundi 16 octobre 2023 inclus.

Pendant la durée de la participation, le dossier de demande d'autorisation pourra être consulté par le public sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-enregistrement/Communes-D> sous la rubrique Duppigheim > société Umiami Production

En application des dispositions du code de l'environnement, il est possible de présenter une demande de mise en consultation sur support papier du dossier à la préfecture du Bas-Rhin. Cette demande doit être présentée au plus tard le 11 octobre 2023.

Pendant la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions, par voie électronique, à l'adresse mail dédiée [pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr) en mentionnant comme objet « participation par voie électronique société Umiami Production à Duppigheim ». Celles-ci seront transmises aux services de la préfecture du Bas-Rhin.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, le public pourra consulter par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Des informations pourront être demandées auprès de M. Guillaume Feneyrou, directeur industriel (soit par courriel [guillaume@umiami.fr](mailto:guillaume@umiami.fr), soit par téléphone : 06 95 41 45 98).

\* \* \*